



BÂTIMENT DURABLE

L'actualité trimestrielle du développement durable
sur les marchés du bâtiment





SOMMAIRE

◆ Logement

- Rénovation énergétique du parc de logements existants
page | 04
- Performance énergétique du parc de logements neufs
page | 08

◆ Tertiaire

- Performance énergétique du parc de bâtiments tertiaires neufs et existants
page | 09

◆ Adaptation de la filière

- Adaptation des entreprises du Bâtiment et de la maîtrise d'œuvre
page | 10

PRÉSENTATION DE LA CERC

La CERA, observatoire du BTP en Rhône-Alpes

La Cellule Economique Rhône-Alpes (CERA) a pour vocation de fournir aux acteurs régionaux et locaux de la filière de la construction des études et des analyses ciblées qui facilitent leur prise de décision.

Pour mener à bien ce rôle d'observatoire du BTP en Rhône-Alpes, la CERA a développé des savoir-faire en matière d'études et de diagnostic, une expertise sur l'économie du secteur du BTP et une capacité à travailler en partenariat avec les acteurs locaux.

La CERA est par ailleurs membre du réseau national des Cellules Economiques Régionales de la Construction (CERC), réseau qui s'est constitué avec deux objectifs : consolider les travaux régionaux, permettre des analyses et comparaisons interrégionales.

Le principe d'une amélioration continue

Après le Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH), présenté en mars 2013 et visant à atteindre l'objectif de 500 000 logements rénovés par an à l'horizon 2017, l'adoption par l'assemblée nationale le 14 octobre 2014 du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte impacte à son tour le secteur du bâtiment, aussi bien sur le secteur de la rénovation avec l'objectif de « mieux rénover les bâtiments » que de la construction « promouvoir l'économie circulaire ». Dans ce contexte il est primordial de pouvoir suivre l'évolution de l'activité du bâtiment à l'aide d'indicateurs qui soient cohérents avec les objectifs fixés.

À noter aussi que depuis le 1^{er} septembre 2014, le crédit d'impôt développement durable (CIDD) a évolué pour devenir le crédit d'impôt transition énergétique (CITE). Ce dispositif fiscal simplifié avec un taux unique de 30% comporte des conditions supplémentaires. En effet les travaux doivent être réalisés par l'entreprise qui fournit les matériaux, et dès le 1^{er} janvier 2015, les entreprises réalisant les travaux devront être qualifiées "RGE". Ces évolutions du crédit d'impôt seront votées par le Parlement dans le cadre de la Loi de finances 2015 avec un effet rétroactif au 1^{er} septembre 2014.

Trois points-clés :

◆ Reprise des consultations des Espaces Info Energie (p.7)

Au 3^{ème} trimestre 2014, plus de 6 100 personnes ont sollicité les Espaces Info-Energie de Rhône-Alpes. Le mois de septembre repart à la hausse avec la mise en place du principe d'éco-conditionnalité des aides. A noter que plus de $\frac{3}{4}$ des contacts avec un EIE aboutissent sur l'engagement d'action concrète un an après, selon l'enquête menée.

◆ Les demandes de labellisation BBC+ et Bepos ainsi que les nouveaux labels distribués par Cerqual commencent à émerger dans les constructions neuves de logements (p.8)

◆ Le cap des 2 500 entreprises RGE franchi (p.10)

Fin septembre 2014, la région compte 3 876 qualifications ayant la reconnaissance « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE travaux) pour 2 522 entreprises et artisans du bâtiment RGE. Parallèlement, la région compte 164 signes RGE études délivrés à la maîtrise d'œuvre.

L'actualité en bref dans la Région...

LES LOGEMENTS COLLECTIFS & PARTICULIERS



Rénovation énergétique du parc de logements existants...

PARC RÉNOVÉ

854	éco-PTZ distribués au 3 ^{ème} trimestre 2014 (évol. 1 trim)	-1%	▼
1 254	logements aidés "Habiter mieux" de l'ANAH au 3 ^{ème} trimestre 2014 (évol. 1 trim.)	-3%	▼
100	demandes de labellisation BBC rénovation pour logements collectifs au 3 ^{ème} trimestre 2014 (évol. 1 trim.)	-93%	▼
44 135	GWh cumac de Certificats d'économie d'Énergie <u>cumulés</u> à fin août 2014 (évol. vs fin mars)	+9%	▲

Performance énergétique sur le logement neuf...

PARC NEUF

7 343	logements mis en chantier au cours du 3 ^{ème} trimestre 2014 (évol. 1 trim)	-16%	▼
1 656	demandes de labellisation énergétique pour logements neufs au cours du 3 ^{ème} trimestre 2014 (évol. 1 trim)	-1%	▼
23%	des logements mis en chantier ont fait l'objet d'une demande de labellisation énergétique au cours du 3 ^{ème} trimestre 2014 (évol. 1 trim)	+3 pts	▲

LES BÂTIMENTS TERTIAIRES



Performance énergétique des locaux neufs et existants...

369	m ² de locaux existants ont fait l'objet d'une demande de labellisation BBC rénovation au 3 ^{ème} trimestre 2014 (évol. 1 trim.)	-81%	▼
542 138	m ² de locaux mis en chantier au 3 ^{ème} trimestre 2014 (évol. 1 trim)	-2%	▼
0	m ² de locaux neufs ont fait l'objet d'une demande de labellisation BBC au 3 ^{ème} trimestre 2014 (évol. 1 trim)	n.s.	

LA FILIÈRE PROFESSIONNELLE



Adaptation de la filière...

Montée en compétences des professionnels et des bureaux d'études

3 876	signes Reconnu Garant de l'Environnement (RGE travaux) recensés à la fin du 3 ^{ème} trimestre 2014 (évol. 1 trim)	+7%	▲
2 522	Entreprises Reconnues Garant de l'Environnement (RGE) début octobre 2014 (évol. 1 mois)	+24%	▲
164	signes RGE études recensés à la fin du 3 ^{ème} trimestre 2014 (évol. 1 trim)	+1%	=



2 695 751 résidences principales dont 54% construites avant 1975

Un parc de logements relativement ancien :

Avec près de 2 696 milliers de résidences principales, dont plus de la moitié construites avant 1975, la structure du parc de logements de la région Rhône-Alpes témoigne d'un potentiel significatif de gain énergétique sur les résidences principales.

2 695 751 résidences principales

54% construites avant 1975

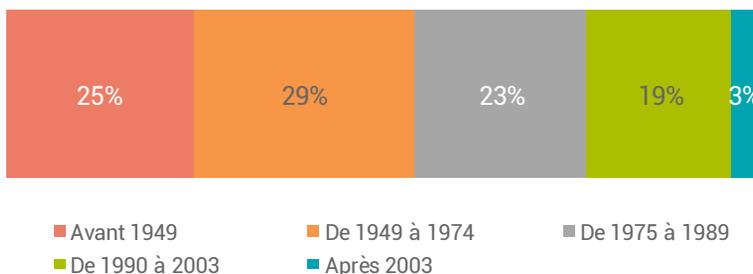
451 248 logements sociaux

12% du parc de logements sont des résidences secondaires

Sources : INSEE RP10, SOeS

Ancienneté du parc de résidences principales dans la région Rhône-Alpes

Unité : Nombre de résidences principales - Source : INSEE RP08



POTENTIEL

96 500 logements ont bénéficié du CIDD générant plus de 416 M€ de travaux en 2013

Le **Crédit d'Impôt Développement Durable (CIDD)** lié à la qualité environnementale de l'habitation principale est un levier à la rénovation énergétique en région.

Environ 96 500 logements ont ainsi bénéficié des financements du crédit d'impôts en 2013 en Rhône-Alpes, pour un montant total de 72 M€ de crédits distribués.

Les bouquets d'actions sont peu nombreux, les propriétaires occupants favorisent largement la réalisation d'actions seules.

83% des actions menées sont des actions seules, dont 62% pour des logements individuels.

À noter toutefois que les actions seules peuvent aussi s'entendre comme un « bouquet de travaux » réalisé sur plusieurs années.

Dans le cadre de ce dispositif, plus de 416 M€ de travaux et équipements ont été engagés en région.

Les travaux effectués concernent principalement l'isolation (porte d'entrée donnant sur l'extérieur, toitures) et les appareils de chauffage (chauffage au bois, chaudières micro cogénération gaz).

Le montant des dépenses retenu pour le calcul est un montant minimum des travaux réellement entrepris. En effet, selon le type de travaux, la main-d'œuvre peut être comprise ou non et les montants de certains travaux sont plafonnés.

Le CIDD est une disposition fiscale sans conditions de ressources. Il permet aux ménages de déduire de leur impôt sur le revenu une partie des dépenses réalisées pour certains travaux d'amélioration énergétique dans leur résidence principale. Depuis le 1^{er} septembre 2014, ce dernier a été remplacé par le CITE (Crédit d'Impôt Transition Énergétique).

Répartition des Crédits d'impôts Développement Durable 2013

Source : estimation CERC à partir de données DGFIP

Bilan du crédit d'impôts 2013 en nombre d'actions en Région Rhône-Alpes

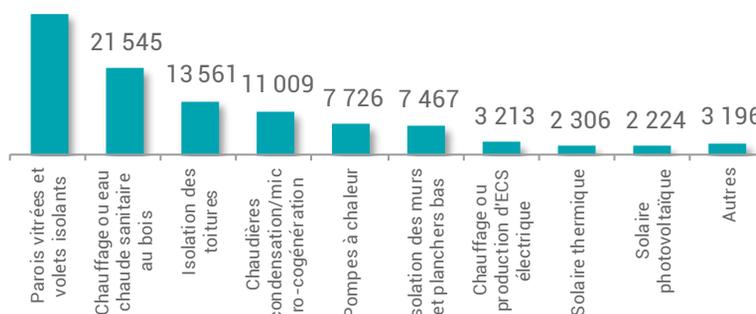
	Nombre d'actions	Montant total des travaux	Montant moyen de travaux	Montant total du crédit d'impôts distribué	Montant moyen du crédit d'impôts distribué
CIDD - bouquet d'actions	18 513	88 M€	4732 €/action	21 M€	1126 €/action
CIDD - action seule	88 752	328 M€	3696 €/action	51 M€	576 €/action

Bilan du crédit d'impôts 2013 en nombre de logements en Région Rhône-Alpes

	Nombre de logements	Montant total des travaux	Montant moyen de travaux	Montant total du crédit d'impôts distribué	Montant moyen du crédit d'impôts distribué
CIDD - bouquet d'actions	7 780	88 M€	11260 €/lgt	21 M€	2679 €/lgt
CIDD - action seule	88 752	328 M€	3696 €/lgt	51 M€	576 €/lgt

Répartition des CIDD par type de travaux en 2013 en région Rhône-Alpes

Unité : nombre de CIDD - Sources : DGFIP, estimations CERC



LEVIERS

CE QUE L'ON APPREND PAR AILLEURS :

Selon le baromètre de l'activité entretien-amélioration du logement BOREAL mené par l'ANAH et le Club de l'amélioration de l'Habitat, les entrepreneurs rhônalpins se montrent pessimistes concernant l'activité actuelle et à venir (solde d'opinion de respectivement -10 et -14 au 3^{ème} trimestre 2014).





L'Eco-PTZ en veille en attendant les nouvelles mesures à la rénovation

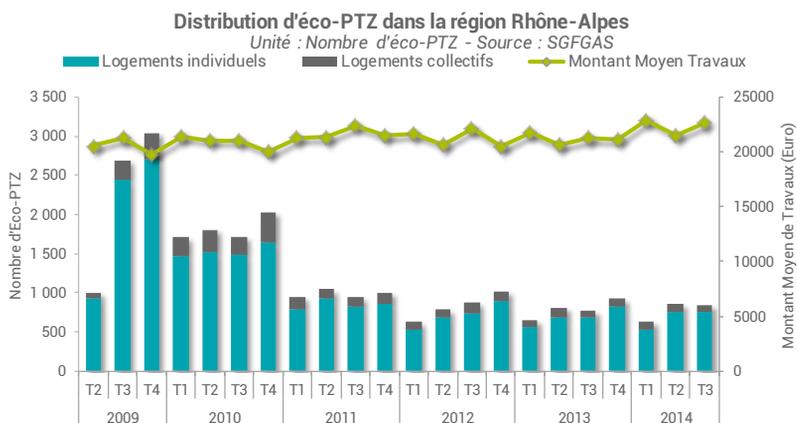
Eco-PTZ (éco-prêts à taux zéro)

Au 3^{ème} trimestre 2014, le nombre d'éco-PTZ distribués dans la région Rhône-Alpes baisse légèrement par rapport au trimestre précédent (-1%). Sur un an, l'évolution observée est inversée avec une augmentation de l'ordre de +10% par rapport au T3 2013.

Depuis le début de l'année 2009, 27 375 Eco-PTZ ont été accordés en Rhône-Alpes, principalement sur des logements individuels. Ainsi, au global, 13,7% du parc de logements éligibles ont eu recours à ce dispositif.

Le montant moyen des travaux s'établit à 22 602 Euros au 3^{ème} trimestre 2014, montant supérieur à la moyenne longue période.

Un éco-prêt à taux zéro permet de financer la rénovation énergétique du logement sans faire d'avance de trésorerie et sans payer d'intérêts. Contrairement au CIDD, l'Eco-PTZ vise un marché spécifique, celui de la rénovation « lourde ».



LEVIERS

Prime de 1 350€ :

Au 3^{ème} trimestre 2014, 785 dossiers ont été engagés. Ce chiffre a plus que doublé par rapport au trimestre précédent.

Depuis le début du dispositif, 1 762 dossiers ont ainsi été engagés en Rhône-Alpes.

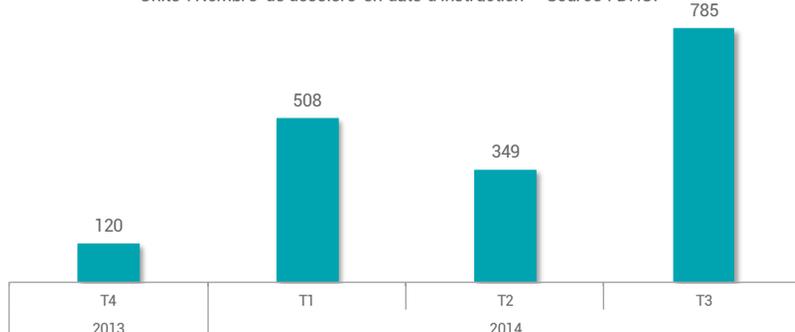
La prime de 1 350€ est mise en place depuis septembre 2013 pour aider les ménages aux revenus moyens à financer des travaux de rénovation énergétique de leur logement, pour une durée de 2 ans. L'objectif est de mobiliser un public habituellement peu concerné par la rénovation énergétique.

La prime est cumulable avec le Crédit d'impôt et l'éco-PTZ et vise à emmener les foyers intermédiaires vers des rénovations importantes.

Ce dispositif s'arrête au 31 décembre 2014.

Nombre de dossiers de prime à 1350 euros engagés dans la région Rhône-Alpes

Unité : Nombre de dossiers en date d'instruction - Source : DHUP



Dispositif « Habiter mieux » de l'ANAH :

Au 3^{ème} trimestre 2014, 1 254 logements ont été engagés dans le programme « Habiter mieux », un niveau stable par rapport au trimestre précédent mais qui a plus que doublé par rapport à la même période de l'année passée.

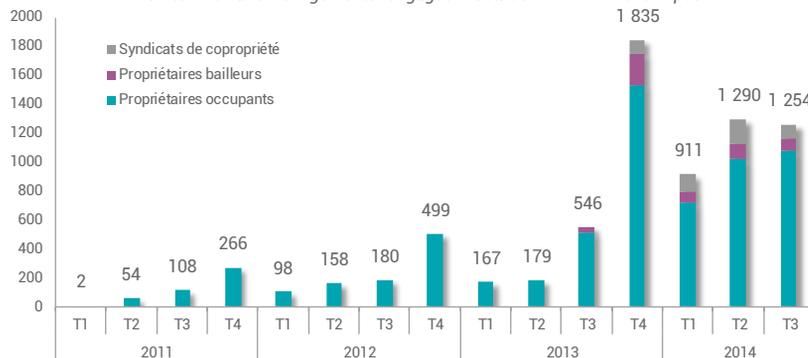
Depuis le début du dispositif, ce sont ainsi plus de 7 500 logements qui se sont inscrits dans cette démarche de rénovation.

L'objectif est d'aider des ménages très modestes et des locataires du parc privé (via leurs bailleurs) à améliorer leur logement par des travaux de rénovation thermique efficaces, afin de gagner en confort et en qualité de vie.

Depuis juin 2013, le dispositif est ouvert aux propriétaires bailleurs et les plafonds de revenus ouvrant droit à cette aide ont été rehaussés afin de permettre à un plus grand nombre de foyers modestes d'en bénéficier.

Evolution du programme Habiter mieux de l'ANAH dans la région Rhône-Alpes

Unité : Nombre de logements engagés - Source : DREAL Rhône-Alpes



CE QUE L'ON APPREND PAR AILLEURS :

L'Assemblée nationale a adopté le 14 octobre 2014, en première lecture, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte. Le texte est en ce moment examiné par le Sénat. Plusieurs objectifs de la loi de Transition énergétique sont directement liés au bâtiment, en particulier le point suivant :

Mieux rénover les bâtiments. L'objectif est d'économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois, accélérer la rénovation énergétique, renforcer les performances des constructions nouvelles, maîtriser la consommation et développer les territoires à énergie positive.





L'Eco-PTZ en veille en attendant les nouvelles mesures à la rénovation (suite)

Le volume de Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) :

En région Rhône-Alpes, à fin août 2014, les CEE cumulés depuis le début dispositif permettent d'économiser théoriquement un total de 44 135 GWh cumac, sur le secteur du logement. Le rythme de croissance reste soutenu (+9% sur les 5 derniers mois vs +11% sur les 5 mois précédents).

Les travaux réalisés dans ce cadre concernent pour plus des deux tiers le secteur thermique, devant les travaux liés à l'enveloppe des bâtiments résidentiels (30%).

Définition des secteurs :

- Equipement : Lampe de classe A, lave-linge de classe A+, lampe à LED...
- Enveloppe : Isolation de toitures, terrasses, murs, planchers, fenêtre, fermeture isolante...
- Thermique : chauffe-eau solaire, pompe à chaleur de type eau/eau, chaudière basse température...
- Service : Contrat de performance énergétique, acquisition et réglage d'organes d'équilibrage neufs d'une installation collective de chauffage à eau chaude

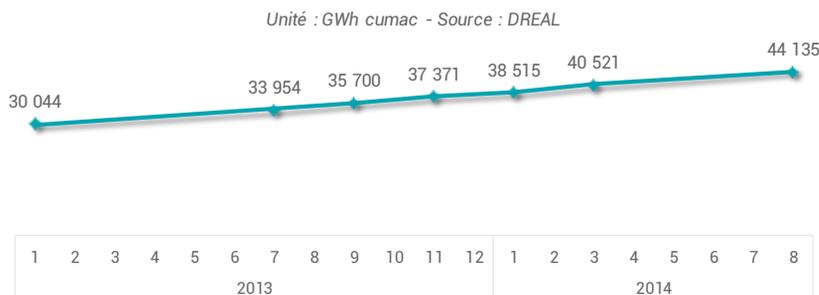
Cette mesure repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les Pouvoirs Publics sur une période donnée aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur / froid, fioul domestique et carburants automobiles) comme EDF, Gaz de France, la CPCU, Total, SIPLEC, ...

Eco-PLS (éco-prêt Logement Social) :

La 1^{ère} génération d'éco-PLS a permis la rénovation de 9575 logements (2009-juin 2011) en Rhône-Alpes. A fin 2012, on dénombrait 10 789 logements. Nous ne disposons pas de données plus récentes à ce jour.

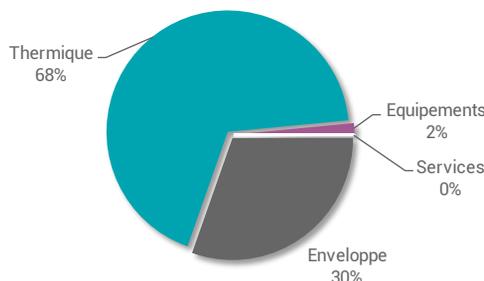
La seconde génération d'Eco-PLS a été mise en place depuis le 1^{er} décembre 2011. Distribué sur une durée maximum de 25 ans, l'éco-prêt logement social est désormais délivré à taux variable adossé au livret A et fonction de la durée du prêt. Il est accessible pour les logements les plus énergivores (de catégorie énergétique E à G, et de catégorie D sous certaines conditions), avec un objectif de 70 000 logements sociaux rénovés par an.

Evolution du volume cumulé de CEE Logements dans la région Rhône-Alpes



Répartition du volume de CEE par secteur de travaux en août 2014 dans la région Rhône-Alpes

Unité : GWh cumac - Source : DREAL



Les aides locales :

La Région Rhône-Alpes finance également la rénovation de logements sociaux selon leur référentiel QEB (Qualité Environnementale des Bâtiments).

Dans le cadre de l'appel à projet « 1000 rénovations basse consommation », la Région a accompagné la rénovation de plus de 500 logements en 2014. Elle peut également compléter les aides apportées par l'ANAH.

De nombreuses autres collectivités locales proposent des aides à l'amélioration énergétique des logements. Il peut s'agir de subvention selon la performance à atteindre, de conditions de financement privilégiées ou encore d'appels à projets.

Les demandes de labellisation BBC rénovation se stabilisent

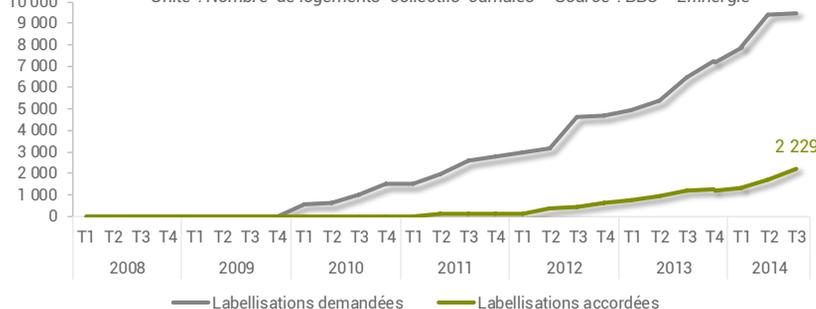
Après une forte augmentation au 2^{ème} trimestre, les demandes de labellisation BBC Rénovation dans le logement collectif ralentissent (+1% de demandes cumulées par rapport au trimestre précédent). Ainsi, au 3^{ème} trimestre 2014, seulement 100 demandes ont été enregistrées. Depuis le début du dispositif, près de 9 500 demandes de labellisations cumulées ont été recensées.

Les labellisations accordées sont quant à elles en forte hausse avec 2 229 labels BBC rénovation accordés au 3^{ème} trimestre 2014, soit +33% par rapport au trimestre précédent.

Un écart entre le nombre de demandes et des labellisations accordées qui s'explique par le délai de chantier (taux de chute lié à l'abandon ou à la non-conformité à la nomenclature BBC inférieure à 3%).

Evolution des demandes et accords de labellisations BBC rénovation pour les logements collectifs dans la région Rhône-Alpes

Unité : Nombre de logements collectifs cumulés - Source : BBC - Effinergie



CE QUE L'ON APPREND PAR AILLEURS :

La mise en place du principe d'éco-conditionnalité, l'obligation pour les consommateurs de faire appel à un professionnel porteur de la mention RGE pour la réalisation de travaux, afin de bénéficier des CEE (certificats d'économies d'énergie), interviendra le 1^{er} juillet 2015. Le CITE (Crédit d'Impôt Transition Énergétique) et l'éco-PTZ (éco-prêt à taux zéro) sont quant à eux d'ores et déjà soumis à ce principe.

LEVIERS

INDICATEURS





Les consultations des Espaces Info Energie reprennent

Après une forte hausse en fin d'année 2013, le nombre de contacts auprès des PRIS Espaces Info Energie (EIE) de la Région Rhône-Alpes s'essouffle au fil des mois. Les consultations reprennent toutefois en septembre, parallèlement à l'entrée en vigueur de l'éco-conditionnalité de l'éco-PTZ (éco-prêt à taux zéro). En effet, à partir de cette date, le droit à l'éco-PTZ est soumis au recours à des professionnels RGE pour les travaux de rénovation énergétique entrepris. Il en est de même pour le CITE (Crédit d'Impôt Transition Énergétique) depuis le 1^{er} janvier 2015. Au 3^{ème} trimestre 2014, ce sont ainsi 6 107 contacts qui ont été enregistrés, soit une baisse de 8% par rapport au second trimestre.

Les points PRIS (Points Rénovation Info-Service) sont présents sur l'ensemble du territoire régional. Ils comprennent les Espaces Info Energie et les points PRIS ANAH (données points PRIS ANAH non disponibles à date de publication). En s'appuyant notamment sur ce réseau existant, l'État a structuré l'offre d'accompagnement des particuliers dans la rénovation de leur logement.

Le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement et le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ont lancé le 21 octobre 2013 une grande campagne de communication multicanale pour faire connaître aux Français « J'éco-rénove, j'économise », le dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements. Cette dernière comprenait un spot télévisé (format 30"), une campagne radio nationale et une déclinaison Web sur les mois d'octobre, novembre et décembre 2013. Une nouvelle campagne s'est déroulée du 2 au 25 novembre 2014 afin d'inciter les citoyens à utiliser le dispositif d'accompagnement et de conseil « Rénovation Info Service ».

D'après l'enquête sur les passages à l'acte menée de juin à septembre 2014, plus des ¾ des personnes ayant contacté un EIE rhônalpin l'année précédente ont engagé au moins une action a posteriori. En effet, près des 2/3 ont réalisé des travaux de rénovation relativement lourds. Il s'agit principalement de travaux d'isolation, d'installation de système de chauffage et dans une moindre mesure de travaux de ventilation. Ces derniers ont parfois été complétés par des aménagements plus légers ou par des modifications de comportements.

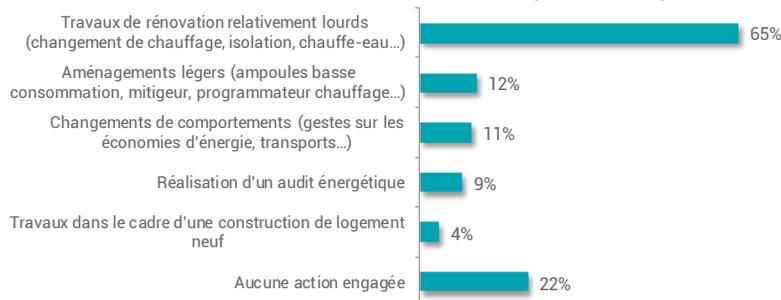
Evolution des contacts auprès des EIE dans la région Rhône-Alpes

Unité : Nombre de contacts - Source : Ademe



Actions engagées après un contact avec un EIE de Rhône-Alpes (enquête réalisée de juin à septembre 2014 auprès des demandeurs de l'année précédente)

Unité : Nombre de citations - Source : Ademe - Base répondants : 406 personnes



CE QUE L'ON APPREND PAR AILLEURS :

L'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME vise à la création de plateformes locales de la rénovation énergétique du logement privé, individuel comme collectif, en renforcement du service d'information et de conseil indépendant apporté par le réseau Rénovation Info Service. L'objectif de cet appel à projet est de soutenir 50 à 100 plateformes locales en 2014 et 2015. Une quinzaine de collectivités en France sont déjà engagées.

Les plateformes offrent aux ménages, en complément des missions de conseil, un accompagnement technique et financier sur leur projet. Ainsi, cet accompagnement peut inclure la réalisation d'un audit ou diagnostic énergétique, une assistance au choix de travaux permettant l'atteinte du niveau BBC rénovation par étapes, une aide à la comparaison des devis, au choix de professionnels qualifiés, voire au suivi et au contrôle des travaux de rénovation. La plateforme assiste également les ménages au montage du plan de financement des travaux de rénovation.



7 343 logements mis en chantier au 3^{ème} trimestre

Logements mis en chantier

Sur 3 mois à fin Octobre 2014 (évol 1 an)

Source : Sit@del

RHÔNE-ALPES

8 729 lgts -0,6%



FRANCE

72 146 lgts -5,1%



Les demandes de labellisation BBC ralentissent au 3^{ème} trimestre

Les demandes de labellisation énergétique ralentissent.

Après une forte croissance jusqu'à la fin d'année 2012, les demandes de labellisations énergétiques de logements neufs continuent de ralentir au 3^{ème} trimestre 2014. Depuis 2008, ce sont ainsi 79 349 logements cumulés qui ont fait l'objet d'une demande de labellisation énergétique, soit une hausse de +2% par rapport au trimestre précédent.

Il s'agit pour la quasi-totalité de demandes de labellisations BBC et majoritairement des logements collectifs. Parallèlement, 1 328 demandes de label BBC+ et près de 1 000 demandes de labellisations Cerqual (RT 2012-10% et RT 2012-20%) ont été enregistrées en région. En revanche, aucune demande BEPOS n'a encore été recensée.

Avec l'entrée en vigueur de la RT2012 (Réglementation Thermique 2012), les constructions BBC deviennent la norme (cf. encadré).

Par ailleurs, afin d'anticiper les évolutions réglementaires, l'association Effinergie a créé les labels Effinergie+ (correspondant globalement à un niveau de performance RT2012-20% ou RT2012-10%) et BEPOS (Bâtiment à Energie Positive, potentielle future RT2020). Ces nouveaux labels visent à devenir la norme d'ici 2020.

Parmi les logements mis en chantier, 23% ont fait l'objet d'une demande de labellisation énergétique au 3^{ème} trimestre 2014. A cette période, il s'agit encore essentiellement des demandes de label BBC Effinergie, même si les nouveaux labels commencent à percer (6% des mises en chantier).

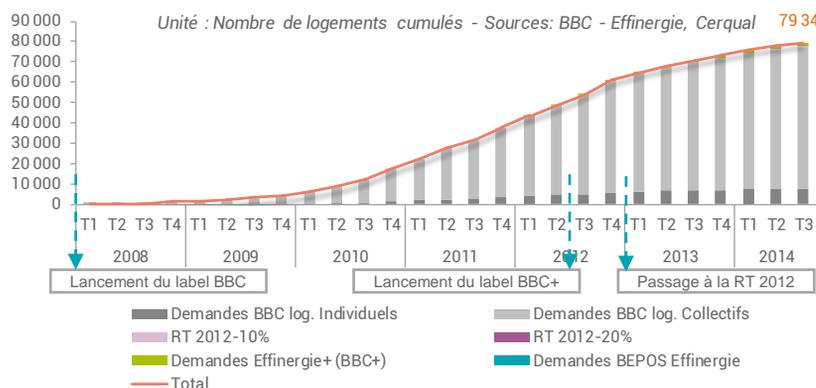
Les labellisations BBC accordées continuent d'augmenter à un rythme soutenu mais ralenti. Au cours du 3^{ème} trimestre 2014, 4 654 labellisations ont été accordées, ce qui représente 48 989 labels accordés depuis début 2009.

En Rhône-Alpes, on dénombre 66 certifications définitives Minergie délivrées pour les logements à la fin du 3^{ème} trimestre 2014. Cela représente une certification de plus qu'au trimestre précédent mais 18 de plus qu'un an auparavant. A noter que près des 3/4 des certifications sont situées en Haute-Savoie (proximité immédiate avec la Suisse, origine du label).

En Rhône-Alpes, 12 constructions de maisons passives PassivHaus (label allemand) ont été enregistrées à la fin du 3^{ème} trimestre 2014.

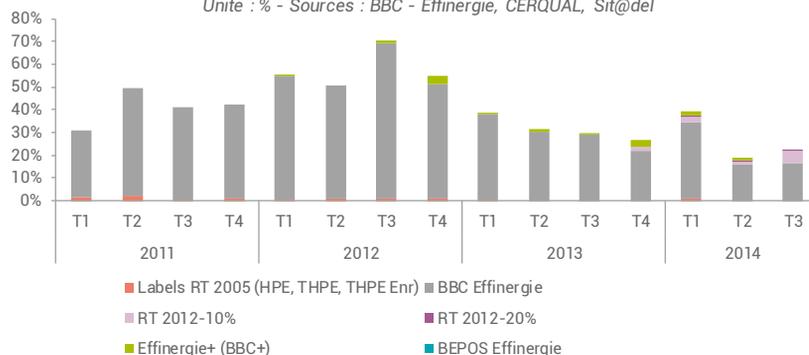
Evolution des demandes de labellisations énergétiques de logements neufs dans la région Rhône-Alpes

Unité : Nombre de logements cumulés - Sources: BBC - Effinergie, Cerqual 79 349



Part des demandes de labellisations énergétiques sur les logements mis en chantier dans la région Rhône-Alpes*

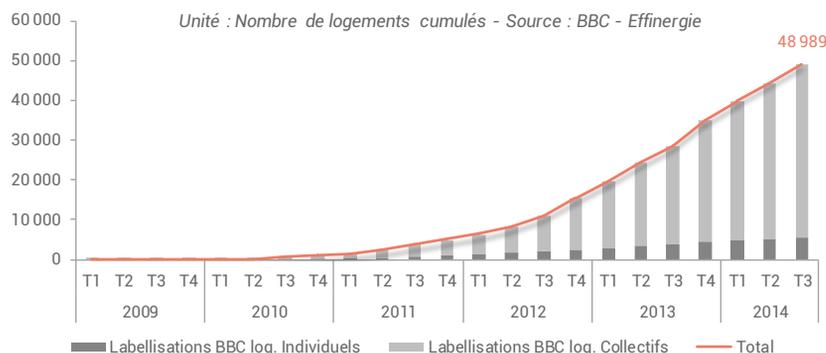
Unité : % - Sources: BBC - Effinergie, CERQUAL, Sit@del



* Hors données Promotelec

Evolution des labellisations BBC accordées pour les logements neufs dans la région Rhône-Alpes

Unité : Nombre de logements cumulés - Source : BBC - Effinergie



CE QUE L'ON APPREND PAR AILLEURS :

Concernant les labellisations de performance énergétique, le Gouvernement a annoncé en novembre 2014 que les logements collectifs bénéficient d'une dérogation de trois ans supplémentaires, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2018, pour se conformer aux exigences de la réglementation thermique 2012 (RT 2012).





Quelle est l'évolution de la performance énergétique des bâtiments tertiaires ?

Les demandes de labellisation BBC rénovation tertiaire stagnent

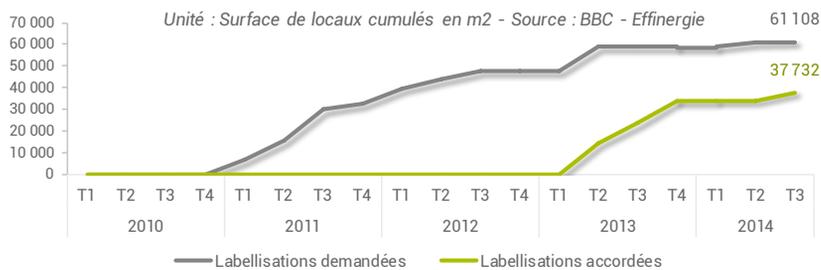
PARC RÉNOVÉ

Les demandes de labellisation BBC Rénovation dans les bâtiments tertiaires stagnent.

Au 3^{ème} trimestre 2014, les demandes de labellisations BBC rénovation concernent depuis le début du dispositif 61 108 m², soit une légère augmentation de +1% par rapport au trimestre précédent.

Les labellisations accordées quant à elles reprennent au 3^{ème} trimestre 2014, connaissant une augmentation de +11% par rapport au trimestre précédent. Ainsi, ce sont 37 732 m² de bâtiments tertiaires qui sont labellisés BBC rénovation.

Evolution des demandes et accords de labellisations BBC rénovation pour les bâtiments tertiaires dans la région Rhône-Alpes

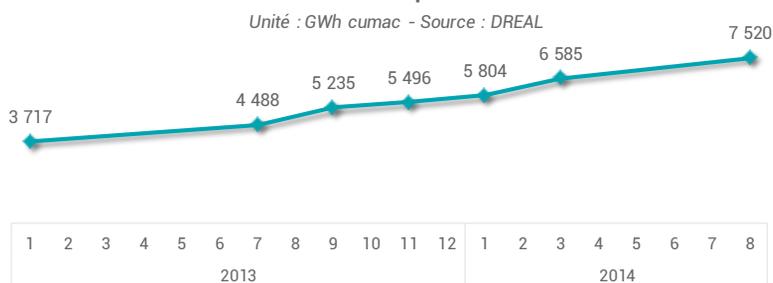


Les CEE tertiaires cumulés depuis le début du dispositif permettent théoriquement d'économiser 7 520 GWh cumac sur le secteur des bâtiments non résidentiels. Le rythme de croissance est toujours soutenu même s'il ralentit (+14% sur les 5 derniers mois vs +23% les 5 mois précédents). Les économies réalisées concernent principalement les travaux portant sur l'enveloppe (61%).

Définition des secteurs :

- Enveloppe : Isolation de toitures, terrasses, murs, planchers, fenêtre, fermeture isolante...
- Thermique : chaudière basse température, chaufferie biomasse, robinet thermostatique, plancher chauffant à eau basse température...
- Equipement : Luminaire pour tube fluorescent, horloge sur dispositif d'éclairage, logiciel de réduction des consommations des ordinateurs...
- Service : Contrat de performance énergétique, acquisition et réglage d'organes d'équilibrage neufs d'une installation collective de chauffage à eau chaude

Evolution du volume cumulé de CEE tertiaires dans la région Rhône-Alpes



INDICATEUR

287 milliers de m² de locaux tertiaires mis en chantier au 3^{ème} trimestre

PARC NEUF

Surface de locaux mis en chantier

Sur 3 mois à fin Octobre 2014 (évol 1 an)

Dont surface de locaux tertiaires

Source : Sit@del

RHÔNE-ALPES

549 mill. m² -12,2% ▼
 297 mill. m² -21,9% ▼

FRANCE

6 370 mill. m² -7,6% ▼
 3 121 mill. m² -6,0% ▼

CONJONCTURE

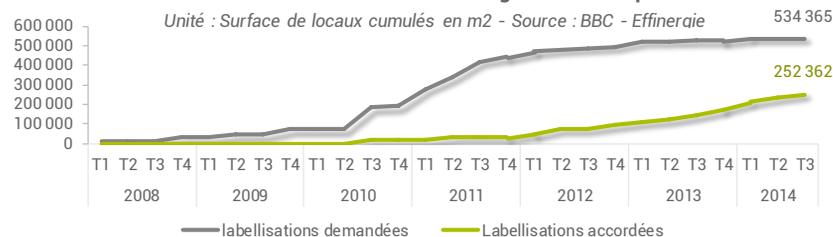
Tertiaire neuf : les labellisations s'essoufflent

Les demandes de labellisation BBC neuf pour les bâtiments tertiaires stagnent. Depuis le début du dispositif, 534 365 m² de bâtiments tertiaires neufs ont fait l'objet d'une demande de labellisation BBC, soit à un niveau stable depuis le 1^{er} trimestre 2014.

Les labellisations accordées continuent logiquement d'augmenter pour atteindre 252 362 m², soit +8% par rapport au trimestre précédent.

A noter toutefois qu'il existe encore de nombreux permis soumis à la RT 2005

Evolution des demandes et accords de labellisations BBC neuf pour les bâtiments tertiaires dans la région Rhône-Alpes

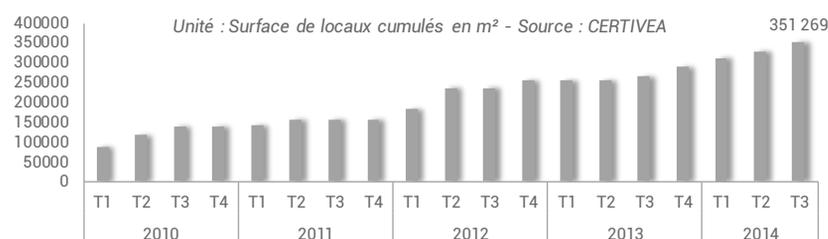


Les démarches QEB (Qualité Environnementale des Bâtiments). La surface de bâtiments tertiaires engagés dans une démarche QEB continue de progresser pour atteindre une surface cumulée de 351 269 m².

Cette certification permet de distinguer les bâtiments tertiaires sur leur niveau de performances environnementales et énergétiques.



Bâtiments tertiaires engagés dans une démarche QEB dans la région Rhône-Alpes



INDICATEURS

Note : les surfaces sont depuis le 1er mars 2012 mesurées en « Surface plancher » en remplacement de la notion de SHON. La « Surface plancher » est souvent inférieure de 5% à 15% à la SHON.

CE QUE L'ON APPREND PAR AILLEURS :

A l'occasion du lancement du Plan Bâtiment Durable rhônalpin en novembre 2014, la Région a signé la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés et s'engage ainsi à diminuer ses consommations d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre.

?



CONJONCTURE

49 972 établissements Bâtiment en région Rhône-Alpes

BÂTIMENT

Emplois salariés dans la Construction (Bât. + TP)

A la fin du 3^e trimestre 2014 (évol 1 an) - Source : ACCOSS-URSSAF

RHÔNE-ALPES

154 592 sal. -1,5% ▼

FRANCE

1 409 264 sal. -2,3% ▼

Intérimaires Bâtiment

Au 3^e trimestre 2014 (évol 1 an) - Source : DARES

9 964 ETP -8,8% ▼

90 808 ETP -8,1% ▼

Demandeurs d'emploi (cat. A) de la Construction (Bât. + TP)

A fin T3 2014 (évol 1 an) - Source : DARES

28 233 DEFM +11,3% ▲

324 170 DEFM +7,5% ▲

RGE

2 522 entreprises RGE à fin septembre 2014

3 876 Signes Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) délivrés au 3^{ème} trimestre 2014 (évol. 1 trim)

+7% ▲

Evolution des signes RGE à la fin du T3 2014 dans la région Rhône-Alpes (évol. 1 trim)

Unité : nombre de signes recensés - Sources : Quali'EnR, Qualibat, Qualifelec, Cequami, Certibat



Note : le nombre de signes est différent du nombre d'entreprises qualifiées, en effet une seule entreprise peut avoir plusieurs signes de reconnaissance Depuis le 01/01/2014, les marques ECO artisans et Pros de la perf intègrent la nomenclature Qualibat (évolution Qualibat à considérer avec précaution)



10 055 stages de formation FEEBat (Formation aux Economies d'Energie dans le Bâtiment – entreprises et artisans) enregistrés à la fin du 1^{er} trimestre 2014, depuis le début du dispositif en 2008 auprès des organismes IFBTPRA, BTP Loire et AFABRA (hors AFPA).

ADAPTATION

STRUCTURE

Les bureaux d'études et architectes

MAÎTRISE D'ŒUVRE

3 088 architectes et 1 025 sociétés d'architectes inscrits au tableau de l'Ordre fin 2013 en Rhône-Alpes

114 bureaux d'études adhérents à l'UNTEC et 15 au SYNTEC en 2014 en Rhône-Alpes

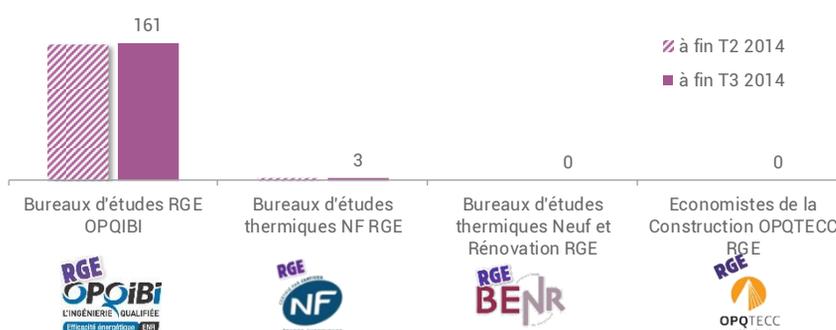
164 Bureaux d'études qualifiés RGE à fin septembre 2014

À fin septembre 2014, 161 bureaux d'études sont qualifiés RGE **OPQIBI** (destiné aux professionnels réalisant des prestations intellectuelles concourant à la performance énergétique des bâtiments et des installations d'énergie renouvelable) et 3 sites bénéficient de la qualification **BE thermique NF RGE** (s'adresse à toute entité ayant réalisé au moins 10 études thermiques). A cette date, encore aucun bureau d'études n'est qualifié **BENR RGE** (destiné aux professionnels réalisant des études pour la performance énergétique des bâtiments) ou **OPQTECC RGE** (Organisme de qualification des économistes de la construction et des programmistes).

Sur ces qualifications, pas d'évolution notable par rapport au trimestre précédent.

Nombre d'entreprises RGE étude à la fin du T3 2014 dans la région Rhône-Alpes

Unité : nombre d'entreprises - Sources : ICERT, Certivea, OPQTECC, OPQIBI



ADAPTATION

?

CE QUE L'ON APPREND PAR AILLEURS :

L'évolution du cadre réglementaire avec la mise en application de l'éco-conditionnalité au 1^{er} juillet 2014, conduit les professionnels à adapter leurs pratiques. A partir de cette date, seuls les entreprises et artisans titulaires de la mention « Reconnu Garant de l'Environnement » pourront réaliser des travaux financés par l'éco-prêt à taux zéro et par le CITE (au 1^{er} janvier 2015).

AVEC LE CONCOURS...

des membres de la CERA :

Fédération Française du Bâtiment Région Rhône-Alpes
Fédérations du Bâtiment et des Travaux Publics : Ain, Ardèche-Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie

LES TRAVAUX PUBLICS
FÉDÉRATION RHÔNE-ALPES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
RHÔNE-ALPES

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment
RHÔNE-ALPES

UNICEM
RHÔNE-ALPES

Région Lyonnaise
FÉDÉRATION PROMOTEURS IMMOBILIERS

UCI FFB
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

CCI RHÔNE-ALPES
CCI LYON
CCI SAVOIE

Fédération SCOP BTP
RHÔNE-ALPES

SPRIR
RHÔNE-ALPES

CIC Lyonnaise de Banque
Parce que le monde bouge

FIBRA
Fédération forest-bois
R h ô n e - A l p e s
fib 01
fibois 07-26
crébois 38
inter forêt-bois 42
fibois 69
inter forêt-bois 73
fib 74

UNION DES MAISONS FRANÇAISES
Des constructeurs responsables

ARRA | L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Rhône-Alpes

Untec

INSEE
Institut national de la statistique et des études économiques

BTP BANQUE
GROUPE CREDIT COOPERATIF

unoge

et de l'ADEME :

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

et des membres du GIE Réseau des CERC :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment

FFB
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT

LES TRAVAUX PUBLICS
FÉDÉRATION NATIONALE

UNICEM

CELLULE ÉCONOMIQUE RHÔNE-ALPES

tél. : 04 72 61 06 30 | fax : 04 78 14 57 08 | e-mail : cera@cera-btp.fr

site régional : www.cellule-eco-rhone-alpes.asso.fr | site national : www.cerc-actu.com

Suivez-nous : @cera_btp

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L1122-4) et constitue une contre façon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. L122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L122-10a/L122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.